

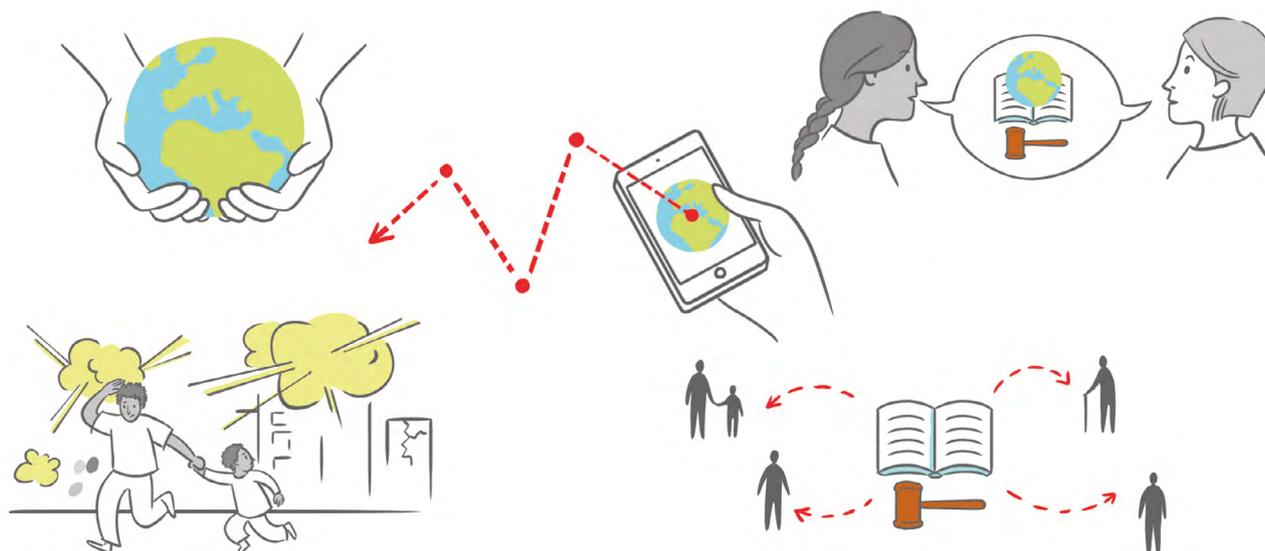
COMMISSION I — 10 décembre 2019

Le droit international humanitaire en tant qu'instrument de protection des personnes dans les conflits armés

Contexte

Ces dernières années ont vu se produire de nombreuses violations flagrantes et choquantes du droit international humanitaire (DIH). Certains se sont même interrogés sur la capacité de ce droit à protéger les victimes des conflits armés complexes d'aujourd'hui, et des défis considérables se profilent à l'horizon. Pourtant, dans les conflits armés à travers le monde, nombreux sont les belligérants qui se battent dans le respect des règles. Le DIH continue à régir leur comportement, protégeant avec succès les victimes et imposant des restrictions à la conduite des hostilités. Les exemples d'applications effectives du DIH ne manquent pas : ici, c'est une personne blessée que l'on autorise à franchir un poste de contrôle ; là, un enfant qui reçoit la nourriture dont il a besoin ; ailleurs encore, un détenu à qui l'on donne la possibilité d'envoyer un message à sa famille ; etc. S'ils ne sont pas forcément connus du grand public, chacun de ces exemples n'en est pas moins une preuve de respect du DIH. Créé pour s'appliquer aux pires des situations, ce droit préserve l'essentiel de notre humanité commune. Son respect permet d'éviter des souffrances humaines qui, autrement, se feraient ressentir encore des années, voire des décennies, après la fin des conflits.

L'année 2019 marque le 70^e anniversaire de l'adoption des Conventions de Genève de 1949 – conventions qui sont universellement ratifiées. La XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Conférence internationale) est donc une occasion opportune pour ses membres de réaffirmer leur attachement au DIH et leur volonté d'œuvrer à ce que celui-ci soit pleinement appliqué et mis en œuvre, en particulier au niveau national. Une commission sera justement consacrée au DIH et se réunira dans le cadre de cinq séances thématiques organisées sur une même journée (voir les détails pages suivantes). Elle permettra aux participants d'engager des discussions constructives et concrètes, d'échanger leurs points de vue et d'instaurer un dialogue utile sur des questions essentielles liées au respect et à la mise en œuvre du DIH. En outre, les conclusions de la commission pourront servir de base aux discussions qui se dérouleront les jours suivants entre les membres de la Conférence, plusieurs des sujets abordés par la commission ayant un lien direct avec les thématiques plus larges relatives à « l'évolution des vulnérabilités » (liée par exemple à la numérisation et à l'urbanisation) et en particulier à « la confiance dans l'action humanitaire ».



Objectif général et résultats attendus

L'objectif de la commission et de ces séances thématiques est de favoriser les discussions sur des questions essentielles liées au respect du DIH dans les conflits armés contemporains, en particulier celles qui concernent la protection des personnes. L'organisation sera la suivante : une séance plénière d'ouverture, au cours de laquelle sera présenté le programme de la journée ; les cinq séances thématiques évoquées plus haut ; une séance plénière de clôture, au cours de laquelle la commission dressera le bilan des discussions de la journée et fera le lien avec les thématiques qui seront discutées les jours suivants. Plusieurs des sujets qui seront traités par la commission sont fondés sur les conclusions du rapport quadriennal du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur le DIH et les défis posés par les conflits armés contemporains, qui sera transmis aux participants le 25 octobre avec les autres documents officiels de la Conférence internationale.

Déroulement

La commission se réunira dans le cadre de deux séances plénières (ouverture et clôture) et de cinq séances thématiques qui porteront sur les sujets suivants :

- **Influencer les comportements pour un plus grand respect du DIH**
- **DIH : différentes personnes, différentes implications**
- **Prévenir et atténuer les conséquences de la guerre en milieu urbain**
- **Le DIH et les nouvelles technologies**
- **Rapports volontaires et mise en commun des bonnes pratiques**

Les cinq séances thématiques sont présentées plus en détail ci-dessous.

SÉANCES THÉMATIQUES

INFLUENCER LES COMPORTEMENTS POUR UN PLUS GRAND RESPECT DU DIH

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11h30 à 13h00



Objectif

Il s'agira de mettre en lumière plusieurs initiatives que le CICR a récemment lancées pour comprendre les sources d'influence qui modèlent les comportements, la manière dont elles peuvent être utilisées à des fins de promotion du respect du DIH et les moyens les plus adaptés pour mesurer leur efficacité en la matière.

Principales questions à examiner

1. Comment pouvons-nous promouvoir plus efficacement le respect du DIH auprès des forces armées étatiques et des groupes armés non étatiques ?
2. Les outils de réalité virtuelle sont-ils plus adaptés pour « graver » les messages sur le DIH dans l'esprit des combattants ?
3. Comment pouvons-nous déterminer quels types de messages ont plus de chances d'influencer les comportements (p. ex. dans les campagnes médiatiques) ?

Références

- [CICR, Contenir la violence dans la guerre : les sources d'influence chez le combattant, 2018](#)



DIH : DIFFÉRENTES PERSONNES, DIFFÉRENTES IMPLICATIONS

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11h30 à 13h00

Objectif

Il s'agira de montrer que si les règles du DIH telles qu'elles ont été rédigées sont neutres, leur application peut néanmoins avoir des implications différentes selon le sexe, l'âge et autres caractéristiques individuelles des personnes qu'elles visent à protéger. Cette séance sera aussi l'occasion de réfléchir à la prise en compte de ces différences dans les modalités de mise en œuvre du DIH par les États.

Principales questions à examiner

1. Quelles sont les différentes implications des règles du DIH au regard de la diversité des personnes qu'elles visent à protéger ?
2. Comment cette diversité peut-elle être prise en compte dans les modalités de mise en œuvre du DIH par les États ?
3. De quels moyens disposons-nous pour mieux comprendre les différentes implications du DIH au regard de la diversité des personnes qu'il vise à protéger ?

Références

- *Engagement soumis par le CICR : Réunion d'experts sur les différentes implications du DIH au regard de la diversité des personnes qu'il vise à protéger*
- *Document distribué aux participants : Mettre en lumière les différentes implications du DIH au regard de la diversité des personnes qu'il vise à protéger*



PRÉVENIR ET ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES DE LA GUERRE EN MILIEU URBAIN

Date et heure : mardi 10 décembre, de 11h30 à 13h00

Objectif

Il s'agira de mettre en lumière la nécessité d'agir sur les causes et les conséquences de la guerre en milieu urbain, notamment de sensibiliser les participants à ses conséquences humanitaires directes et indirectes et d'établir une vue d'ensemble des principales causes de dommages civils.

Principales questions à examiner

1. Quelles sont les conséquences humanitaires directes et indirectes de la guerre urbaine, et quelles sont les difficultés rencontrées par le Mouvement pour y répondre ?
2. Comment faire en sorte que le DIH soit mieux respecté dans les conflits en milieu urbain ?
3. Quelles sont les mesures et les bonnes pratiques que les États et les parties aux conflits pourraient adopter pour réduire les risques de dommages civils et favoriser un plus grand respect du DIH ?

Références

- *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains (33IC/19/9.7)*



LE DIH ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Date et heure : mardi 10 décembre, de 14h30 à 16h00

Objectif

Il s'agira de sensibiliser les participants à la Conférence internationale aux multiples enjeux juridiques, éthiques, sociétaux et politiques liés aux nouvelles technologies de guerre. Cette séance visera en outre à identifier les notions clés susceptibles d'aider les États et d'autres participants à envisager des moyens d'encadrer l'emploi de ces technologies de manière à réduire au minimum les souffrances humaines qui pourraient en résulter et à respecter pleinement les règles et principes du DIH.

Principales questions à examiner

1. Quelles sont les conséquences humanitaires prévisibles de l'emploi d'armes autonomes, des cyberopérations et du recours à l'intelligence artificielle dans la prise de décisions lors de conflits armés ?
2. Quelles difficultés ces nouvelles technologies posent-elles sur le plan de l'application et de la mise en œuvre du DIH ?
3. Comment pouvons-nous surmonter ces difficultés pour faire en sorte que le DIH soit respecté et que ces nouveaux moyens et méthodes de guerre restent soumis à un contrôle humain suffisant ?

Références

- *Le droit international humanitaire et les défis posés par les conflits armés contemporains (33IC/19/9.7)*



RAPPORTS VOLONTAIRES ET MISE EN COMMUN DES BONNES PRATIQUES

Date et heure : mardi 10 décembre, de 14h30 à 16h00

Objectif

Il s'agira de favoriser l'échange d'exemples, d'idées, de conseils et d'outils pratiques pour aider les États qui ne l'ont encore jamais fait à établir des rapports volontaires sur l'avancement de la mise en œuvre du DIH au niveau national, permettre à ceux qui en ont déjà soumis de faire des progrès dans ce domaine, et convaincre toujours plus d'États d'adopter cette pratique.

Principales questions à examiner

1. En quoi le fait de soumettre un rapport volontaire sur la mise en œuvre du DIH au niveau national peut-il être utile ?
2. Idéalement, quelles informations devrait contenir un rapport volontaire ?
3. Quels rôles pourraient respectivement jouer les gouvernements, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les commissions et autres instances nationales de DIH pour faciliter l'établissement de rapports volontaires ?

Références

- *[CICR, Mise en œuvre du droit international humanitaire : du droit à l'action, fiche technique, 2016 \(dernière mise à jour uniquement disponible en anglais\)](#)*
- *[CICR, Les commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire : lignes directrices pour une mission réussie, 2019, en particulier l'annexe 3 \(p. 77\) qui comporte un modèle de rapport volontaire \(disponible uniquement en anglais et en français\)](#)*